



Quels recours sur un arrêté municipal et ou préfectoral?

Par **ypoup**, le **10/01/2013** à **15:51**

Bonjour,rnrnMa commune prévoit des travaux routiers dans le centre du bourg dans lequel je réside.rnL'accès de la rue ou se dérouleront les travaux sera interdit sur 200M,et par voie de conséquence l'accès au rues adjacentes à cette portion en travaux.rnAinsi,pendant 7 semaines !!!,la seule rue par laquelle je peux rentrer chez moi en voiture sera condamnée.rnMon épouse en longue maladie bénéficie plusieurs fois par semaines de le présence d'auxiliaires de vie,et de passage d'infirmières qui ne pourront accéder à notre domicile avec leur véhicules.....rnL'éventualité de la nécessité du passage d'un docteur ,ou d'une ambulance pose aussi question?rnQuels recours possibles a t on,en dehors de quitter son domicile pendant 7 semaines?rnQu'est on en droit d'exiger??rnMerci de votre précieuse aide.

Par **citoyenalpha**, le **19/01/2013** à **15:22**

Bonjourrnrnmalheureusement votre argument ne saurait rendre illégal l'arrêté. Le maire dispose d'un pouvoir de police sur sa commune. rnrnLes travaux sont un motif de restriction à la circulation.rnrnIl conviendrait de s'adresser à la mairie afin de voir les possibilités d'aménagement à envisager. Prenez rendez vous. Mais n'oubliez pas le maire est dans son droit. Il convient de voir avec l'adjoint en charge les possibilités d'aménagement.rnrnRestant à votre disposition